

Barème des Honoraires 2022

Les honoraires ci-dessous sont révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur en fonction de la formule de révision de notre société

Transaction		
DE	A	Honoraires TTC *
0 €	34 999 €	6 000€ TTC
35 000 €	124 999 €	8 500€ TTC
A partir de 125 000€		5 000 € + 3% du prix net vendeur

Les honoraires sont fixés à la prise du mandat indépendamment du prix de vente négocié au final et sont à la charge de l'acquéreur.

Location				
			Bailleur	Locataire
Baux soumis à la loi de 89*	Frais d'entremise	Studio	120 €	/
		T2	80 €	/
		T3 et plus	40 €	/
	Redaction de bail, visite et constitution de dossier		10€/m ² Si zone non tendue : honoraires plafonnés à 8 €/m ²	10€/m ² Si zone non tendue : honoraires plafonnés à 8 €/m ²
Realisation de l'état des lieux d'entrée		3€/m ²	3€/m ²	
Baux à usage de stationnement	Forfait redaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour emplacement, stationnement, parking		110 €	110 €
Baux commerciaux et professionnels	Forfait redaction bail, visite, constitution de dossier et réalisation de l'état des lieux d'entrée pour locaux professionnels et commerciaux		/	3 mois de loyer CC

* Honoraires plafonnés à 1 mois de loyer charges comprises.

Gestion Locative

7,40 % TTC* des sommes encaissées
Garantie de loyers impayés = 2,65 % TTC*

Barème établi le 26 janvier 2022.

* Au taux actuel de la TVA en vigueur de 20% étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.